



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 août 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
------------------------	-------------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2017
 - 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2017
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
 - 2.2 Proclamation - Municipalité alliée contre la violence conjugale
 - 2.3 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Acquisition du lot 2 990 219, cadastre du Québec
 - 2.4 Autorisation - Inscription d'une hypothèque légale immobilière - Matricule F-5098-63-4256
 - 2.5 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Madame Isabelle Jacob - Utilisation et entretien du sentier
 - 2.6 Adoption - Rapport annuel d'activités concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides pour l'année financière de 2016
 - 2.7 Demande - Soutien financier - Solidarité Ristigouche
 - 2.8 Nomination des membres - Comité consultatif sur l'environnement de la Municipalité du Village de Val-David
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 4 Travaux publics**
 - 4.1** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Les Entreprises Claude Rodrigue inc. - Prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau
- 5 Urbanisme et environnement**
 - 5.1** Autorisation - Demande de permis 2017-00275 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
 - 5.2** Autorisation - Demande de permis 2017-10006 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
 - 5.3** Demande d'enseigne: 2489, rue de l'Église
 - 5.4** Modification de zonage: 3912-3914, 2ème rang de Doncaster
 - 5.5** Demande - Certificat d'autorisation - 2464, rue de l'Église - Abattage d'arbre - Clôture et mur de soutènement - Conseil local du patrimoine
- 6 Loisirs et culture**
 - 6.1** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
 - 6.2** Autorisation – Tenue du Marchethon/Roulethon annuel de Maison Emmanuel, Centre éducatif - 15 octobre 2017
 - 6.3** Autorisation - Vélo à notre santé 2017 - 18e édition - 10 septembre 2017
 - 6.4** Appui et autorisation - Coopérative de solidarité Les jardins du soleil levant- Programme Nouveaux horizons pour les aînés
 - 6.5** Autorisation - Adhésion 2017-2018 - Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation
 - 6.6** Autorisation - Occupation du domaine public - Téléfiction productions inc. - 14 au 29 août 2017
 - 6.7** Autorisation - Adhésion - Association régionale de loisirs pour personnes handicapées
 - 6.8** Adoption - Politique de location des salles et grille de tarification
- 7 Avis de motion**
- 8 Projets de règlements**
- 9 Règlements**
 - 9.1** Adoption - Règlement numéro 721 modifiant le règlement numéro 692 afin d'actualiser le bassin de taxation
- 10 Varia**
- 11 Documents déposés**
 - 11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.3** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 11.4** Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
 - 11.5** Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 17-07-243 - Séance ordinaire du 11 juillet 2017
- 12 Points d'information des conseillers**
- 13 Période de réponses**
- 14 Période d'interventions**
- 15 Levée de la séance**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

En septembre 2015, les conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin ont adopté une résolution pour donner un mandat à un groupe de travail afin de formuler des recommandations sur des principes de gouvernance et de gestion unifiée du parc régional de Val-David-Val-Morin. Il avait à prendre en compte les aspects financiers, les ressources humaines et le développement à long terme du parc régional.

Ce comité de travail a produit un rapport en octobre 2016.

Après l'avoir étudié, après l'avoir analysé, après avoir rencontré le conseil municipal de Val-Morin le 29 juin 2017, nous vous inviterons bientôt pour vous informer des orientations que, non seulement, le conseil de Val-Morin préconise mais aussi, à la majorité, de celui de Val-David. J'admets tout de suite que ce n'est pas à l'unanimité chez-nous et je ne veux pas ignorer dans ce texte les réticences de certains conseillers et certaines conseillères qui aimeraient mieux que la gestion reste municipale de notre côté. Ils auront, à cette occasion, tout le loisir de s'exprimer sur le sujet, avec vous.

Je veux surtout vous mettre au courant des principes directeurs qui ont amené à la conclusion du rapport et sur lesquels nous aurons à nous appuyer pour vous informer avant de prendre une décision.

Cette vision commune s'appuie essentiellement sur sept (7) principes directeurs :

1. **L'intégrité du périmètre du parc**
 - Principe d'intégrité
2. **La protection de la faune et de la flore du parc**
 - Principe de protection environnementale et de développement durable
3. **Le développement harmonisé des activités de plein air et de nature sportive et éducative**
 - Principe d'harmonisation sport/éducation
4. **La poursuite des inventaires du milieu et la mise sur pied de programmes de recherche scientifique au bénéfice de la clientèle du parc**
 - Principe de la connaissance du milieu
5. **Un parc unifié et complémentaire pour les citoyens des deux municipalités**
 - Principe de complémentarité citoyenne
6. **Un parc pour le rayonnement de Val-David et de Val-Morin**
 - Principe du rayonnement municipal



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

7. Une gestion rigoureuse, intégrée et harmonisée du parc

Principe de rigueur administrative

Personne ne met en doute que le parc régional de Val-David-Val-Morin constitue un parc de conservation qui rend disponible ses espaces naturels à des fins récréatives et éducatives, en assurant leur pérennité au profit des générations futures.

À date, ce que nous remarquons est que la gestion bicéphale de notre parc est source de difficulté de communication et d'efficacité sur le terrain. Dans la réalité de tous les jours, bien que nous ayons en commun une vision complémentaire de la protection de nos espaces et des services à la population, nos deux municipalités se voient confrontées à une absence d'interlocuteurs de même niveau pour travailler efficacement ensemble. L'absence de directeur de parc de notre côté et notre gestion municipale face à la gestion par une OBNL du côté de Val-Morin en sont un exemple flagrant.

Comme je vous le disais d'entrée de jeu, les conseillers vous inviteront le 23 août 2017 à 19 h 00 pour partager les infos, recueillir vos opinions à ce sujet et pourront aussi vous faire part de leurs propres orientations. La Municipalité de Val-Morin sera aussi invitée à venir discuter avec nous. Suite à cette rencontre, une résolution suivra pour mettre ou non en place le processus de gestion unifiée du parc régional de Val-David-Val-Morin.

17-08-259

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2017 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

17-08-260

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2017.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-08-261

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

30e colloque annuel - Fondation Rues principales

27 septembre 2017 - Hôtel Château Laurier à Québec

295,00 ~~339,18~~ \$/pers. - taxes incluses

Denis Charlebois

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-08-262

2.2 PROCLAMATION - MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Procès-verbal
de correction
date du 5
septembre 2017
et déposé à la
séance du
12 septembre
2017



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal proclame la Municipalité du Village de Val-David municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

17-08-263

2.3 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ACQUISITION DU LOT 2 990 219, CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir le lot 2 990 219, cadastre du Québec, lequel est adjacent au parc régional de Val-David-Val-Morin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de vente par Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité du lot 2 990 219, au cadastre du Québec, pour la somme de 5 000 \$ qui sera puisée à même le fonds de parc;

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer l'acte de vente par Club plein-air Val-David inc. à la Municipalité;

QUE tous les frais exigés par le notaire soient à la charge exclusive de la Municipalité.

ADOPTÉE

17-08-264

2.4 AUTORISATION - INSCRIPTION D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE IMMOBILIÈRE - MATRICULE F-5098-63-4256

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite entreprendre des démarches pour la récupération de taxes impayées pour la propriété portant le numéro de matricule F-5098-63-4256;

ATTENDU QU'il est requis d'inscrire une hypothèque légale immobilière;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques à préparer une hypothèque légale immobilière pour le matricule F-5098-63-4256.

ADOPTÉE

17-08-265

2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - MADAME ISABELLE JACOB - UTILISATION ET ENTRETIEN DU SENTIER

ATTENDU QUE madame Isabelle Jacob est présentement propriétaire du lot 2 993 543, cadastre du Québec, d'une superficie de 15 106,3 m², sis au 1407, rue du Mont-Césaire;

ATTENDU QUE madame Jacob consent à la Municipalité, pour la saison hivernale, un droit d'accès au sentier connu comme étant "la piste 23" et ce, uniquement pour le passage des skieurs ainsi que pour la préparation et l'entretien du sentier par la Municipalité;

ATTENDU QUE le sentier fera l'objet d'une servitude personnelle de passage et d'entretien qui grèvera le fonds servant, soit le lot 2 993 543 du cadastre du Québec appartenant à madame Jacob;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, à signer un protocole d'entente avec madame Isabelle Jacob afin de consentir à la Municipalité, spécifiquement pour la saison hivernale, un droit d'accès au sentier, et ce, uniquement pour le passage des skieurs ainsi que pour la préparation et l'entretien du sentier par la Municipalité ainsi qu'à signer l'acte de servitude à intervenir;

QUE le conseil municipal mandate monsieur Sébastien Généreux ou l'un de ses collègues de la firme Rado, Corbeil & Généreux arpenteurs-géomètres inc. afin de procéder aux opérations cadastrales requises pour délimiter le sentier dont il est question;

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire, ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte requis pour l'établissement de la servitude personnelle de passage et d'entretien sur le sentier;

QUE les honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre et du notaire ainsi que les frais de publication soient à la charge exclusive de la Municipalité.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

17-08-266

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2.6 ADOPTION - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DE 2016

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 5 février 2006 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministère de la Sécurité publique le 12 décembre 2005;

ATTENDU QUE conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'autorité régionale doit produire un rapport d'activités;

ATTENDU QUE conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'autorité locale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et de ses projets pour la nouvelle année, en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le contenu du rapport annuel d'activités ayant été adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides par la résolution 2017.06.7219 et devant être déposé dans le cadre du schéma de couverture de risques;

QUE ce document soit transmis au ministère de la Sécurité publique comme rapport d'activités 2016.

ADOPTÉE

17-08-267

2.7 DEMANDE - SOUTIEN FINANCIER - SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE

ATTENDU la demande de soutien financier datée du 7 juillet 2017 provenant de Solidarité Ristigouche;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est, laquelle compte 157 habitants, fait l'objet d'une poursuite par la pétrolière Gastem, laquelle lui réclame 1,5 million de dollars en dommages, suite à l'adoption par la municipalité d'un règlement visant à protéger ses sources d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est perçoit annuellement un montant de taxes foncières s'élevant à 134 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est n'a pas les moyens de faire face à la poursuite de Gastem;

ATTENDU QUE le dossier Ristigouche concerne toutes les municipalités du Québec, en ce que l'enjeu de protection des sources d'eau potable en est un d'autonomie et de compétence municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal verse la somme de 500 \$ à titre de soutien financier à Solidarité Ristigouche, payable à la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est.

ADOPTÉE

17-08-268

2.8 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL- DAVID

ATTENDU la résolution numéro 11-07-224 adoptée en juillet 2011 créant le Comité consultatif sur l'environnement (CCE) et prévoyant sept sièges pour des membres citoyens;

ATTENDU la résolution 16-11-434 laquelle prévoit la nomination de quatre (4) membres;

ATTENDU la nécessité de renouveler les mandats déjà terminés et de combler le siège actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle a posteriori les mandats de monsieur Michael Averill et madame Eve Massicotte pour un mandat qui se terminera en novembre 2019;

QUE le conseil municipal mandate monsieur Alexandre Ducros à titre de nouveau membre du comité et ce, pour un mandat qui se terminera également en novembre 2019.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-08-269

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 juillet 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 171056 à 171241

445 154,96 \$

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

4 TRAVAUX PUBLICS

17-08-270

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 - LES ENTREPRISES CLAUDE RODRIGUE INC. - PROLONGEMENT DES SERVICES DES RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU

ATTENDU la recommandation datée du 24 juillet 2017, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement au paiement numéro 1 pour le prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Claude Rodrigue inc. une somme de 37 446,04 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 707.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-08-271

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00275 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Steve Larouche a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00275;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal accepte la contribution pour fins de parcs applicable en vertu du règlement de zonage en vigueur;

QUE le mode de contribution pour fins de parcs soit sous forme de terrain et qu'elle soit fixée à une superficie de 21 560,6 mètres carrés, tel que démontré au plan préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, en date du 7 août 2017 sous le numéro 12772 de ses minutes, sous réserve de la signature d'un acte de cession en faveur de la Municipalité;

QUE madame Nicole Davidson, mairesse, et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques, soient autorisées à signer ledit acte de cession;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 17-07-256.

ADOPTÉE

17-08-272

5.2 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10006 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE le représentant de 9129-8901 Québec inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10006;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement numéro 602;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-10006, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 7 020 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

17-08-273

5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2489, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de messieurs Guillaume Brunet et Martin Bourque concernant le projet d'enseignes au 2489, rue de l'Église.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois;

ATTENDU QUE les enseignes doivent s'adresser prioritairement aux piétons et aux cyclistes, de par leur dimension, leur hauteur et leur localisation;

ATTENDU QUE les enseignes détachées doivent éviter de dominer le site, l'aménagement paysager ou l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte partiellement le projet d'enseigne numéro 2017-00040 au 2489, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus les 10 et 13 juillet 2017, soit :

- accepte le projet d'enseigne sur immeuble, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;

- refuse le projet d'enseigne sur poteau, suggérant aux demandeurs de consulter le service d'aide offert par le SARP afin de s'assurer de son intégration sur le terrain;

QUE les demandeurs soient avisés que lorsque le projet d'enseigne sur poteau sera accepté, il devra faire l'objet d'une modification au registre d'occupation du domaine public.

ADOPTÉE

17-08-274

5.4 MODIFICATION DE ZONAGE: 3912-3914, 2ÈME RANG DE DONCASTER

Demande déposée par madame Chrystelle Pendino concernant une modification du règlement de zonage numéro 601 afin de permettre la classe d'usage «C502: Résidences de tourisme» à l'intérieur de la zone EF-05.

ATTENDU QUE les activités d'une résidence de tourisme peuvent constituer une source de bruit susceptible de troubler la quiétude, le repos ou la paix des secteurs résidentiels;

ATTENDU QUE l'usage d'hébergement touristique peut causer une augmentation significative de la circulation dans le secteur où il est situé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision quant à demande de modification de zonage numéro 2017-00042 afin de permettre la classe



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

d'usage «C502» à l'intérieur de la zone EF-05 du règlement de zonage numéro 601, tel que demandé dans la demande datée du 11 juillet 2017;

QUE le conseil municipal propose qu'une étude soit effectuée sur l'ensemble du territoire afin de connaître les secteurs et les zones propices à l'implantation de l'usage «C502: Résidences de tourisme», en plus de prévoir un encadrement de cet usage relativement aux conditions d'implantation et d'exercice par l'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE

17-08-275

5.5 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - 2464, RUE DE L'ÉGLISE - ABATTAGE D'ARBRE - CLÔTURE ET MUR DE SOUTÈNEMENT - CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

ATTENDU les demandes de monsieur Alexis Provost, déposées le 18 juillet 2017, quant à des travaux d'abattage d'arbres et de clôture et mur de soutènement, pour le 2464, rue de l'Église;

ATTENDU le règlement numéro 694 portant sur la citation comme bien patrimonial du bâtiment principal (couvent) et du terrain de la propriété des soeurs de Sainte-Anne sis au 2464 rue de l'Église;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil soumet les demandes de monsieur Alexis Provost, déposées le 18 juillet 2017, quant à des travaux d'abattage d'arbres et de clôture et mur de soutènement, pour le 2464, rue de l'Église, au Conseil local du patrimoine.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-08-276

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 11 juillet et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

À même le Fond général (02-70170-970)

- Les maisons Péladeau 100 \$
- La Fondation La Traversée 100 \$

À même le Fonds les Abeilles

- Club Optimiste Val-David Val-Morin 400 \$

Parents Uniques des Laurentides bénéficiera de la salle communautaire gratuitement le 23 septembre 2017 pour un brunch-bénéfice. Il devra toutefois assumer les frais de conciergerie de 65 \$.

ADOPTÉE

17-08-277

6.2 AUTORISATION – TENUE DU MARCHETHON/ROULETHON ANNUEL DE MAISON EMMANUEL, CENTRE ÉDUCATIF - 15 OCTOBRE 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le Marchethon/Roulethon qui sera tenu au bénéfice des résidents de Maison Emmanuel, Centre éducatif, dimanche le 15 octobre 2017, sur le parc linéaire Le P'tit train du Nord, selon le parcours soumis par les organisateurs;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

17-08-278

6.3 AUTORISATION - VÉLO À NOTRE SANTÉ 2017 - 18E ÉDITION - 10 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU la demande formulée par la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme quant à l'événement Vélo à notre santé 2017 - 18e édition;

ATTENDU QUE les cyclistes emprunteront le parc linéaire situé sur le territoire de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Vélo à notre santé 2017 - 18e édition, le 10 septembre 2017;

QUE le conseil municipal autorise l'occupation du parc Léonidas-Dufresne lors de cet événement et offre aux organisateurs son soutien technique, selon les ressources disponibles;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE les organisateurs fournissent à la Municipalité l'autorisation nécessaire de la Corporation du Parc linéaire.

ADOPTÉE

17-08-279

6.4 APPUI ET AUTORISATION - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LES JARDINS DU SOLEIL LEVANT- PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

ATTENDU le projet Cultiver son village, parrainé par la Coopérative de solidarité Les jardins du soleil levant;

ATTENDU le soutien financier et technique de la Municipalité à ce projet;

ATTENDU QUE la Coopérative souhaite déposer un projet au programme Nouveaux horizons pour les aînés pour 2018;

ATTENDU QUE le projet déposé s'adresse aux aînés et vise les objectifs de Cultiver son village;

ATTENDU la proximité entre le local du Club Les Vals Heureux (âge d'or) où certaines activités s'y déroulent et le parc Ceyreste;

ATTENDU QUE le projet d'installation de bacs et d'aménagements comestibles au parc Ceyreste nécessite l'autorisation de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal appuie le projet déposé au programme Nouveaux horizons pour les aînés;

QUE le conseil municipal autorise l'installation des bacs et aménagements comestibles au parc Ceyreste;

QUE le plan des aménagements soit déposé à la Municipalité.

ADOPTÉE

17-08-280

6.5 AUTORISATION - ADHÉSION 2017-2018 - ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la bibliothèque à l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation pour la somme de 195 \$, taxes non applicables.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-08-281

6.6 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TÉLÉFICTION PRODUCTIONS INC. - 14 AU 29 AOÛT 2017

ATTENDU la demande de Téléfiction productions inc. d'occuper temporairement et sporadiquement divers emplacements sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise Téléfiction productions inc. à occuper divers emplacements sur le territoire de la Municipalité, pour la période du 14 au 29 août 2017, tel qu'indiqué aux documents fournis par les demandeurs;

QUE les demandeurs s'engagent à maintenir en vigueur le certificat d'assurance émis pour le bénéfice de la Municipalité pour la durée du tournage.

ADOPTÉE

17-08-282

6.7 AUTORISATION - ADHÉSION - ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées, au coût de 200 \$, taxes non-applicables.

ADOPTÉE

17-08-283

6.8 ADOPTION - POLITIQUE DE LOCATION DES SALLES ET GRILLE DE TARIFICATION

ATTENDU QUE le conseil municipal désire établir une politique de location des salles selon des critères clairs et équitables;

ATTENDU QUE les infrastructures gérées par la Municipalité se doivent d'être accessibles à l'ensemble des résidents et organismes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la Politique de location des salles ainsi que la grille de tarification qui s'y rattache.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

9 RÈGLEMENTS

17-08-284

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 721 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 692 AFIN D'ACTUALISER LE BASSIN DE TAXATION

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 721 modifiant le
règlement numéro 692 afin d'actualiser le bassin de taxation.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la
rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 17 juillet
2017.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juillet 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juillet 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION NUMÉRO 17-07-243 - SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice des affaires juridiques, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Me Marie-Pier Pharand, dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 17-07-243, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 11 juillet 2017.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

17-08-285

15 LEVÉE DE LA SÉANCE


Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 8 août 2017 soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉE


Nicole Davidson
Présidente d'assemblée


Nicole Davidson
Mairesse


Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière